

## Mise en contexte

En vertu de l’article 53.31.14 de la Loi sur la qualité de l’environnement (LOE), les contributions doivent être établies sur la base d’un Tarif ayant fait l’objet d’une consultation particulière auprès des personnes assujetties. L’Entente d’agrément de ÉEQ stipule que l’organisme doit transmettre à RECYC-QUÉBEC la grille de contributions accompagnée d’un rapport détaillé précisant le résultat de la consultation, les commentaires reçus et la façon dont l’organisme a choisi de les prendre en considération dans l’élaboration de cette grille. Dans le cadre de sa mission, ÉEQ a pour obligation de « développer un projet de Tarif et de le soumettre aux entreprises et organisations assujetties dans le cadre d’un processus de consultation ». Pour chacun des Tarifs, le conseil d’administration de ÉEQ adopte un programme de consultation mettant de l’avant un processus qui se veut transparent, élaboré de façon à rejoindre le plus grand nombre d’intervenants afin de les informer et de les consulter, tout au long des étapes menant à l’adoption ainsi qu’à l’entrée en vigueur du Tarif pour une année donnée. Le processus qui s’amorce pour le Tarif 2020 est le douzième mis en place par l’organisme.

### La crise du recyclage affectera la contribution 2020 des entreprises à ÉEQ

Le Tarif 2020 s’inscrit dans un contexte où les marchés mondiaux des matières recyclables sont en onde de choc et ce, depuis la fermeture des marchés chinois. Cette crise se répercute sur le système de la collecte sélective puisque la baisse généralisée de revenus des matières recyclables met de la pression sur les coûts nets municipaux à être compensés, en plus de complexifier le processus d’estimation des coûts nets. Ainsi, nous anticipons une hausse importante des coûts nets municipaux à être compensés.

Le Tarif 2020 a donc été élaboré en suivant de près la situation et en considérant tous les changements survenus au niveau des coûts municipaux, en plus d’une mise à jour de la majorité des intrants. En effet, les coûts à compenser, les taux de récupération, les quantités attendues et les frais de ÉEQ et autres provisions ont été actualisés et les divers paramètres de la grille de contributions ont été ajustés en conséquence. La contribution des entreprises sera également affectée par la tendance de réduction des quantités de matières générées ces dernières années. Les règles du Tarif ont, pour leur part, fait l’objet d’une mise à jour.

**LA CONSULTATION PARTICULIÈRE CHAPEAUTE DIVERS MÉCANISMES DE CONSULTATION. ELLE PORTE SUR LES RÈGLES D’APPLICATION DES TARIFS AINSI QUE SUR LA MÉTHODOLOGIE D’ÉLABORATION DE LA GRILLE DE CONTRIBUTIONS.**

## Publics cibles

Les personnes assujetties à la LQE sont les entreprises et les organisations propriétaires d'une marque, d'un nom ou d'un signe distinctif qui mettent sur le marché québécois des « contenants et emballages » ou des « imprimés ». Lorsque le propriétaire de marque n'a pas d'établissement au Québec, l'obligation incombe au premier fournisseur au Québec.

Par la consultation particulière du Tarif ÉEQ vise à rejoindre, sensibiliser, informer et consulter le plus grand nombre d'entreprises et organisations assujetties à la LQE par un ensemble de canaux et mécanismes.

## Communications de masse

- Infolettre électronique
  - L'infolettre électronique ÉEQ sert de véhicule communicationnel pour annoncer des rencontres de consultation, renseigner sur les mécanismes de consultation et inciter les personnes assujetties à participer au processus de consultation.
    - En raison de la hausse importante des taux, une invitation particulière sera transmise à l'ensemble des déclarants à trois reprises afin de souligner l'importance de participer à cette consultation particulière.
  - Considérant le contexte formel de la consultation, tant les entreprises ayant accepté de recevoir des communications de la part de ÉEQ en vertu de la Loi canadienne anti pourriel, que celles ayant refusé sont informées. Ces dernières ne reçoivent toutefois qu'une seule communication.
- Site Internet
  - Pour faciliter l'accès à l'information des personnes assujetties, pour leur permettre d'adresser à ÉEQ leurs questions et demandes d'information sur les Tarifs et sur la consultation particulière, de commenter les règles d'application des Tarifs et de répondre au questionnaire de consultation, ÉEQ utilise son site Internet [eeq.ca](http://eeq.ca).
  - Par ailleurs, le site Internet permettra de mettre en évidence les nouvelles en regard de ÉEQ, notamment les rencontres de consultation sur le Tarif.
- Un sommaire présentant la démarche d'élaboration du Tarif
  - Dans le contexte actuel de crise des marchés mondiaux des matières recyclables, ce sommaire permettra aux entreprises assujetties de prendre connaissance de la situation et des démarches réalisées par l'organisation pour suivre l'évolution des coûts nets municipaux.
  - Ce document synthèse, publié quelques jours avant la consultation, permet aux entreprises assujetties de prendre connaissance :
    - Du contexte appuyant l'estimation des coûts nets;
    - De la démarche d'élaboration du Tarif;
    - Des taux pour chacune des matières;
    - Des explications sur les variations de taux.

- Ce document est directement transmis aux entreprises et organisations qui se sont inscrites aux consultations afin qu’elles puissent en prendre connaissance et préparer leurs questions, s’il y a lieu.
- Le sommaire est également déposé sur le site Internet de ÉEQ en appui aux autres documents de la consultation (présentation PPT, fichier Excel de la grille de contribution, questionnaire, etc.).
- Questionnaire de consultation
  - Le questionnaire est l’outil de consultation principal. Alors que les autres outils visent à faire connaître les rencontres ou à transmettre les conclusions de ces dernières, c’est au moyen du questionnaire que les personnes assujetties font connaître leur point de vue sur les nouvelles orientations associées aux Tarifs et soumettent leurs commentaires à l’égard des règles d’application ou de la méthodologie d’élaboration des grilles de contributions afférentes.
  - Afin de recueillir le plus grand nombre de questionnaires possibles, celui-ci est diffusé en ligne dès la première rencontre de consultation tenue auprès des entreprises et organisations, et ce, pour une période de trois semaines. Il est également transmis aux participants et diffusé par voie d’infolettre au cours de cette période.
- Questions et commentaires
  - Les entreprises et organisations peuvent nous transmettre leurs questions et leurs commentaires suivant ces rencontres de consultation ou par voie de lettre si elles ont besoin de préciser leur point de vue.
- Relayers d’information
  - Afin de rejoindre le plus grand nombre possible, ÉEQ fait appel à son vaste réseau de contacts associatifs afin de diffuser l’information auprès du public visé.

### Communications avec les entreprises et les organisations assujetties

Dans le cadre de l’élaboration du Tarif, et plus particulièrement en considérant le contexte actuel de la crise du recyclage impactant à la hausse les coûts nets municipaux anticipés, ÉEQ met en place différents mécanismes de communication personnalisée avec les entreprises et organisations assujetties ainsi qu’avec leurs représentants associatifs.

- Approches personnalisées intensifiées dans le contexte de hausse des contributions
  - Des approches personnalisées avec les contacts stratégiques et les hauts dirigeants des plus grands contributeurs ont eu lieu afin de les informer de l’impact qu’aura la crise du recyclage et la réduction des CEI sur leur contribution.
  - Des approches personnalisées avec les répondants et les contacts stratégiques des entreprises contributrices les plus impactées par la hausse auront également lieu.
  - Des messages clairs sur la hausse anticipée seront de plus diffusés à l’ensemble des répondants afin de les sensibiliser aux impacts et susciter leur participation aux rencontres de consultations.

- Ces approches s’inscrivent dans une perspective de prévisibilité afin de permettre aux entreprises d’anticiper les changements à venir, de nous faire part des impacts que ceux-ci auront sur leurs opérations et de les accompagner au besoin dans l’ajustement de leurs processus internes.
  - Des approches personnalisées sont également tenues avec des contacts stratégiques afin d’échanger sur les orientations futures de l’organisme.
- Groupe de travail sur les petits générateurs
    - À la demande du conseil d’administration de ÉEQ, et se voulant à l’écoute des préoccupations des entreprises contributrices, tout en respectant son mandat de faire évoluer la tarification, ÉEQ a mis sur pied un groupe de travail sur les petits générateurs. À cet effet, deux rencontres ont eu lieu en avril et en mai dernier aux bureaux de ÉEQ.
    - Compte tenu de la nature du projet, ÉEQ a privilégié la création d’un groupe composé d’associations dont plusieurs membres contribuent à la hauteur des seuils établis de montants forfaitaires. Les objectifs étaient :
      - D’identifier les enjeux spécifiques aux petits générateurs;
      - De répondre, entre autres, aux entreprises dont les quantités générées ou les revenus dépassent de peu ces seuils et dont la contribution est significativement plus élevée que les montants forfaitaires;
      - De rechercher des pistes de solutions (révision ou ajout de critères d’admissibilité, etc.);
      - De faire des recommandations au CA de ÉEQ.
    - À la lumière des discussions tenues dans le cadre du groupe de travail, la permanence de ÉEQ a fait ses recommandations au CA en respect de l’esprit de la LQE de responsabiliser les entreprises quant aux quantités générées et aux types de matières mises sur le marché, des orientations stratégiques de prévisibilité et stabilité des contributions identifiées par le CA et des valeurs d’équité dans lesquelles ÉEQ exerce sa mission.
    - Suivant la décision du CA, ÉEQ introduira deux recommandations dans son Tarif 2020 : l’une affecte le calcul des montants forfaitaires et l’autre, appliquée de façon qualitative, permet de débiter la collecte de données chez ces petits générateurs.
  - Rencontres de consultation auprès des représentants des entreprises et organisations assujetties
    - Les rencontres avec les entreprises assujetties constituent une étape majeure dans le processus de consultation des entreprises. Après avoir consulté plusieurs associations représentant les entreprises contributrices, ces rencontres de consultations auront lieu dans le cadre de webinaires seulement. Deux rencontres sont donc proposées à tous les représentants des entreprises et organisations assujetties, et ce, après l’adoption par le conseil d’administration de ÉEQ d’un Tarif 2020 préliminaire.
    - Le but de ces rencontres est :
      - D’informer les entreprises sur la situation et l’évolution de la collecte sélective au Québec;
      - De soumettre, à des fins de consultation, une proposition de Tarif comprenant notamment la tarification par matière ainsi que les règles d’application;

- D’expliquer les démarches ayant mené à l’élaboration des grilles de contributions aux représentants des entreprises et organisations en vulgarisant et ainsi s’assurer de maximiser leur compréhension.
- Notons que les règles d’application du Tarif 2020 seront publiées sur le site Internet de ÉEQ, dans les deux langues officielles, une semaine avant le début des rencontres afin que les participants en prennent connaissance au préalable.
- Enfin, les fichiers d’élaboration des grilles de contributions seront publiés en français et en anglais suivant les rencontres de consultation.

Les rencontres de consultation particulière pour le Tarif 2020 se tiendront le 23 octobre 2019 et seront web diffusées en simultané :

Français	Anglais
9 h 30 à 11 h 30	13 h 30 à 15 h 30

## Orientations pour les Tarifs futurs

Suivant les recommandations du Conseil d’administration de ÉEQ et dans une perspective de stabilisation et de prévisibilité des taux, l’organisation continuera de se pencher sur l’inclusion des matières visées ou non par le Règlement sur le régime de compensation et exclues dans les règles du Tarif de ÉEQ. C’est ainsi que les démarches afin de clarifier la typologie des matières générées par le commerce interentreprises se poursuivront tout comme les discussions avec le gouvernement du Québec pour viser les matières générées par les grandes plateformes de commerce électronique qui n’ont pas d’adresse au Québec.

L’analyse des impacts des matières sur la chaîne de valeur de la collecte sélective se conclura afin de permettre : la révision de la liste des matières de la grille de contribution, des amalgames de taux de matières et, ultimement, l’identification de matières problématiques et perturbatrices en vue d’introduire de nouveaux critères environnementaux. Soulignons que cette démarche rejoint tant les discussions au niveau international sur l’écomodulation que l’esprit de la loi visant à responsabiliser les entreprises quant aux matières mises sur le marché.